

OLONA CUP

29^{ème} édition

Du 7 au 9 août 2020.

Instructions de Course

PREAMBULE

Les Skippers admis doivent confirmer leur inscription tel que stipulé dans l'Avis de Course. Ils devront fournir à l'inscription tous les documents demandés par l'Organisateur.

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de « World Sailing » et d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

1. REGLES

La course est régie par :

- 1.1 Les RSO, course de catégorie 4,
- 1.2 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile, 2017-2020*
- 1.3 Les règlements fédéraux,
- 1.4 La partie B, section II du RIPAM (COLREG), quand elle remplace les règles du Chapitre 2 des RCV, entre l'heure légale du coucher du soleil et celle du lever du soleil (pour la durée de la course, ces heures sont : 22H00 et 06H00. Pour toute la durée de l'épreuve, les heures sont exprimées en heure locale (TU+2),
- 1.5 En cas de traduction de ces Instructions de Course, le texte français prévaut.

2. AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'informations situé devant la tente « Olona Cup » (parking capitainerie - Port Olona).

3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux Instructions de Course sera affichée au plus tard 3 heures avant le signal d'avertissement de la course, y compris pour tout changement dans le programme de la course.

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Les signaux faits à terre seront envoyés au mât de pavillons du Bateau Comité, situé au ponton « Capitainerie ».
- 4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 60 minutes après l'amenée de l'Aperçu.
Ceci modifie Signaux de course.

5. PROGRAMME DES COURSES

Le premier signal d'avertissement est fixé à 21h00 le Vendredi 7 août 2020.

6. PAVILLONS DE CLASSE ET D'IDENTIFICATION

Les concurrents doivent arborer dans leur pataras le pavillon « C » et la flamme de leurs flottes

Flotte 1 : Flamme Banque Tarneaud

Flotte 2 : Flamme Bati 85

Flotte3 : Flamme April.

Flotte 4 : Flamme Sablaise Nautique.

7. ZONE DE COURSE

La zone de course s'étend du PERTUIS D'ANTIOCHE au sud, à la CHAUSSEE DES BŒUFS (Ile de Noirmoitier) au nord.

8. LE PARCOURS

- 8.1. Le parcours est décrit en « **ANNEXE PARCOURS** », en incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être laissées ou contournées et leur côté requis.
- 8.2. Au plus tard au signal d'avertissement, le Comité de Course indiquera, si possible, le cap et la longueur approximative du premier bord du parcours.
- 8.3. L'envoi du pavillon "D" sur le Bateau Comité signifie qu'il existe une bouée de dégagement. L'absence du pavillon "D" signifie qu'il n'existe pas de bouée de dégagement.
Le pavillon VERT hissé signifie que la bouée de dégagement est à laisser à TRIBORD. Ceci modifie Signaux de course.
L'absence de pavillon VERT signifie que la bouée de dégagement est à laisser à BABORD. Ceci modifie Signaux de course.
- 8.4. Les portes ou les marques à contourner où le parcours pourra être réduit sont précisées en **annexe Parcours**.
- 8.5. **Pointage officiel à une marque**
Le Comité de Course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la règle 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées en **annexe Parcours** (ceci modifie la règle 32.2 a).

9. MARQUES

- 9.1. La marque de dégagement est une bouée rose SNSablais.
- 9.2. La marque d'arrivée est la bouée Orange « APRIL Marine »

10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les Zones considérées comme des obstacles sont définies ci-après : Zone des barges, L'île d'Yeu et ses dangers, les zones mytilicoles, L'île de Ré et ses dangers.

11. LE DEPART

- 11.1. La zone de départ est située au sud de la bouée « Nouch Sud ».
- 11.2. La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le Bateau Comité à l'extrémité tribord et un bateau viseur arborant un pavillon orange, à l'extrémité bâbord.
- 11.3. Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 30 minutes après son signal de départ sera classé DNS.
- 11.4. Le départ de la course sera donné en application de la règle 26, avec le signal d'avertissement envoyé 5 minutes avant le signal de départ.
- 11.5. **Rappel individuel annoncé en VHF**
Les bateaux ayant enfreint la règle 29.1, et/ou la règle 30.1, 30.2 pourront être avertis par le Comité de Course, par VHF canal de course, au plus tôt 1 minute après le signal de départ. L'absence de réception VHF ne pourra donner lieu à une demande de réparation.

12. CHANGEMENT DU PARCOURS, OU NEUTRALISATION DE LA COURSE

En cas de force majeure, le Comité de Course, en accord avec l'Organisateur, pourra neutraliser la course, et pourra être amené à formuler des directives spécifiques auxquelles les concurrents devront se conformer.

Ces décisions et/ou directives seront transmises aux Skippers par VHF par les bateaux officiels. Les Skippers devront alors se conformer aux consignes verbales, qui auront valeur de notification officielle du Comité de Course.

13. L'ARRIVEE

- 13.1. La ligne d'arrivée sera entre la marque « April marine» 46°29'3 Nord et 01°47'0 Ouest à laisser à Bâbord et Le Bateau Comité arborant un pavillon bleu et un pavillon Orange à laisser à tribord.
- 13.2. Environ 30 minutes avant de franchir la ligne d'arrivée, les concurrents devront appeler le Comité sur le canal de course.

14. SYSTÈME DE PÉNALITÉS

14.1. Infraction à une règle du chapitre 2 des R.C.V.

14.1.1 Pénalités de remplacement : application des règles 44.1 et 44.2 des R.C.V.

14.1.2 Avantage ou dommage sérieux

Si le Jury établit que l'infraction commise a engendré une blessure ou un dommage sérieux ou procuré un avantage significatif, il devra pénaliser un voilier qui a effectué une pénalité mais qui n'a pas abandonné. La pénalité appliquée alors sera de 2h, au minimum.

14.1.3 Infraction non reconnue

Toute infraction à une règle du chapitre 2 des R.C.V., non reconnue conformément aux Art. 14.1.1 et 14.1.2, entraînera une pénalité de 2 heures au minimum.

14.1.4 Infraction aux règles du R.I.P.A.M

Les règles 44.1 et 44.2 des R.C.V ne s'appliquent pas quand les règles du R.I.P.A.M les remplacent, s'agissant uniquement de règles de priorité entre concurrents. En cas d'infraction, les pénalités seront à la discrétion du Jury.

14.2. Pénalités en temps réel

14.2.1 Infraction à une règle hors du chapitre 2 des R.C.V.

Règle 29.1 : pénalité de 30 minutes sans instruction.

Règle 30.1 : pénalité de 1 heure sans instruction.

Règle 30.2 : pénalité de 2 heures sans instruction.

Règle 30.3 : pénalité de 5 heures sans instruction.

14.2.2 Bateau arrivé après l'heure de fermeture de ligne (Hors Temps): sera crédité d'un temps de course égal au temps de fermeture de ligne plus 15%

14.2.3 Bateau ayant abandonné (RET) : sera crédité d'un temps de course égal au temps de fermeture de ligne plus 20%

14.2.4 Bateau disqualifié : sera crédité d'un temps de course égal au temps de fermeture de ligne plus 30%

14.2.5 Autres infractions : à la discrétion du Jury.

14.3. Assistance:

- Les Skippers ayant recours aux assistances définies ci-dessous, recevront une pénalité de 1 heure minimum, pouvant aller jusqu'à la disqualification de l'épreuve, après instruction du Jury :
 - Recours à une assistance extérieure pour se déséchouer.
 - Remorquage sur une distance inférieure à 2 milles pour des raisons de sécurité, pour rejoindre ou quitter un abri ou un port, sans que cela ne le rapproche de la ligne d'arrivée.
 - Aide extérieure en main d'œuvre ou fournitures pour réparations lorsque le voilier est mouillé ou amarré dans un abri ou un port.

15. FERMETURE DE LIGNE / TEMPS LIMITES

Pour chaque flotte la ligne sera fermée après l'arrivée du dernier bateau classé ou, au plus tard le 9 Août 2020 à 10h00

16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

- 16.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du Jury. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite prévu.
- 16.2 Le temps limite de réclamation est de 2 heures après l'arrivée du concurrent réclamant.
- 16.3 Des avis seront affichés le plus tôt possible après prise de connaissance de la réclamation par le Jury, pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont partis ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans le local du Jury (local SNSablais). Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel.
- 16.4 Les intentions de réclamations du Comité de Course ou Jury seront affichées pour informer les bateaux selon la règle 61.1(b) des RCV.
- 16.5 Les infractions aux instructions suivantes :
- Règles de sécurité,
 - Publicité,
 - Équipement de plongée,
 - Limitation sortie de l'eau,
 - Communication radio et téléphone,
 - Évacuation des débris,
- ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau. Ceci modifie la règle 60.1(a). Les pénalités pour ces infractions peuvent être plus légères qu'une disqualification si le Jury le décide. L'abréviation de score pour une pénalité discrétionnaire selon cette instruction sera DPI.
- 16.6 Une demande de réouverture d'instruction doit être déposée au plus tard 30 minutes après que la partie requérante ait été informée de la décision. Ceci modifie la règle 66.

17. CLASSEMENT

- 17.1 Groupes de classement répartition de la flotte :
- Flotte 1 : OSIRIS de groupe < 18.0 brut
 - Flotte 2 : 18.0 brut ≤ OSIRIS de groupe ≤ 23.9 brut
 - Flotte 3 : OSIRIS de groupe ≥ à 24.0 brut
 - Flotte 4 : Mini-6.50 (si moins de 5 bateaux inscrits, flotte 4 remise en flotte 2)
- 17.2 Système de classement.
Les bateaux inscrits en Osiris Habitable (table H109) courent en temps compensé, système temps sur distance avec application du CVL (voir Guide OSIRIS Habitable 2020).

18. REGLES DE SECURITE

- 18.1 Contrôle à la sortie et au retour : chaque skipper doit signer la feuille d'emargement avant le départ, et après l'arrivée au plus tard 1 heure après avoir fini la course, et déposer au secrétariat sa feuille d'auto-pointage.
- 18.2 Le canal VHF utilisé en course est le **CANAL 72**. La veille sur le **CANAL 16** reste obligatoire.
- 18.3 En cas d'infraction aux articles 18.1 et 18.2 des IC, le bateau sera pénalisé sans instruction « DPI » ajout sur le temps réel de 5%. Modification à la règle 63.1

19. REMPLACEMENT D'EQUIPEMENT

Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du Comité de Course, après avis du Jaugeur. Les demandes de remplacement doivent être faites au Comité à la première occasion raisonnable.

20. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 20.1. Un bateau ou son équipement peut être contrôlé à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux Instructions de Course. Sur l'eau, un Jaugeur ou un inspecteur d'équipement du Comité de Course peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

21. BATEAUX POINTEURS

Les bateaux pointeurs seront identifiés par un pavillon magenta « SNSablais ».

22. BATEAUX OFFICIELS ET ACCOMPAGNATEURS

Les bateaux officiels et les bateaux accompagnateurs seront identifiés par un pavillon « PORT OLONA ».

23. EVACUATION DES DETRITUS

Les bateaux ne doivent pas jeter leurs détritrus dans l'eau. Les détritrus doivent être gardés à bord jusqu'au débarquement au port.

24. EQUIPEMENT DE PLONGEE

Leur utilisation sera interdite à partir du Vendredi 7 Août 2020 10h.

25. LIMITATIONS DE SORTIES DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata (du 7 au 9 Août 2020) sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du Comité de Course.

26. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui **ne soient pas recevables par tous les bateaux.** Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

Les concurrents doivent se signaler sur le canal de course au passage des marques suivantes :

- Porte « Pont de Ré »
- Porte « April Marine »
- Porte « Sablaire »

La veille VHF canal 72 et 16 sont obligatoires.

27. PRIX

Une remise de prix sous forme de lots sera organisée par l'organisateur le dimanche 10 Août à partir de 12H00.

PRIX SPORTS NAUTIQUES SABLAIIS :

Des bons d'achat et des lots de nos partenaires seront distribués aux premiers concurrents de chaque Flotte.

28. ABANDON

Tout concurrent qui abandonne doit :

- Enlever son pavillon distinctif « C » et son pavillon « de flotte ».
- Signaler son abandon, au Comité de Course ; si possible par VHF canal 72, par téléphone ou tout autre moyen et en faire la confirmation obligatoirement par écrit, dès son retour à terre.

- **Canal de vacation radio & téléphones utiles :**

Comité de Course : Laure Thepaut,	Canal 72 & Tél : 06 03 12 25 85
Jury : Jean Claude Lancou	Canal 72 & Tél : 06 07 71 08 05
Sécurité mer : Gael Bigot	Canal 72 & Tél : 06 40 10 96 70
Capitainerie Port Olona	Canal 9 & Tél : 02 51 32 51 16
CROSSA Etel	Canal 16 & Tél : 02 97 55 35 35
Sports Nautiques Sablais	Canal 72 & Tel : 06 40 10 77 88

Capitainerie des ports

Port Joinville	Tél. : 02 51 58 38 11
Saint Gilles Croix de Vie	Tél. : 02 51 55 30 83
La Rochelle - Port des Minimes -	Tél. : 05 46 41 32 05
Saint Martin de Ré	Tél. : 05 46 09 26 69

29. RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la course entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à la course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'Organisateur n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régate, aussi bien avant, pendant, qu'après la régate.

30. VACATIONS VHF EN MER

Des appels aux concurrents par VHF Canal 72 seront effectués en course à 06 H00/ 12H00/ 18H00/00H00 Légales ; les concurrents doivent être en mesure de répondre à ces appels.

ARBITRES DESIGNES

Président du Comité de Course :	Laure Thepaut
Président du Jury :	Jean Claude Lancou
Jaugeur d'épreuve :	Maurice Viaud
Commissaire aux résultats :	Paul Rochereau
Président du Comité d'Organisation :	Bernard Devy

ANNEXE « PRESCRIPTIONS FEDERALES »

FFVoile Prescriptions to RRS 2013-2016
Applying to foreign competitors

RRS 64.3 (*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

RRS 67 (*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and will not be dealt by the jury.

RRS 70. 5 (*):

In such circumstances, the written approval of the Fédération Française de Voile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the official notice board during the event.

RRS 78 (*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat comply with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

RRS 86.3 (*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

RRS 88 (*):

Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr , shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

RRS 91 (*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event.

APPENDIX R (*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris
- email: jury.appel@ffvoile.fr

ANNEXE PARCOURS - FLOTTE 1 - « Banque Tarneaud »

1. Ligne de départ
2. Bouée de dégagement si présente
3. Cardinale « Nouch Sud » à laisser à bâbord.
4. Bouée « APRIL Marine » à contourner à tribord.
5. Porte Pont de Ré : Passe Nord Sud en respectant le balisage. (pointage officiel.)
6. Bouée « Marie Anne » à laisser à tribord
7. Bouée « Chauveau » à contourner à tribord.
8. Phare de « Chanchardon » à laisser à tribord
9. Phare des « Baleineaux » à laisser à tribord.
10. Porte « bouée « April Marine » à bâbord bateau pointeur à tribord
11. Bouée Nouch Sud à laisser à tribord
12. Cardinale sud « Petite Barge » à laisser à tribord.
13. Porte : Cardinale sud « La Sablaire » à contourner à bâbord et Bateau Pointeur à laisser à tribord.
14. Cardinale sud « Petite Barge » à laisser à bâbord.
15. Bouée « Nouch sud » à laisser à bâbord
16. **Arrivée** entre la bouée « April marine » à bâbord et le bateau comité à tribord.

.....

Modifications / réductions

L'envoi du pavillon C à la porte « April Marine » signifie : **modification de parcours**.
Chaque flamme numérique sera envoyée avec la flamme des flottes concernées.

Flamme numérique 1 :

11. Bouée Nouch Sud à laisser à tribord
12. Bouée « d'eaux saines de Bourgenay » à contourner à tribord.
13. Bouée Cardinale sud « Petite Barge » à contourner à tribord (à moins 100m).
14. Bouée « Nouch sud » à laisser à bâbord
15. Arrivée : entre la bouée « April marine » à bâbord et le bateau comité à tribord.

ANNEXE PARCOURS - FLOTTE 2 - « Bati 85 » & ANNEXE PARCOURS - FLOTTE 4 - « Sablaise Nautique »

1. Ligne de départ
2. Bouée de dégagement si présente
3. Cardinale « Nouch Sud » à laisser à bâbord.
4. Bouée « APRIL Marine » à contourner à tribord.
5. Porte Pont de Ré : Passe Nord Sud en respectant le balisage. (pointage officiel.)
6. Bouée « Marie Anne » à laisser à tribord
7. Bouée « Chauveau » à contourner à tribord.
8. Phare de « Chanchardon » à laisser à tribord
9. Phare des « Baleineaux » à laisser à tribord.
10. Porte : Bouée « April Marine » à bâbord, bateau pointeur à tribord
11. Bouée « Nouch Sud » à laisser à tribord
12. Cardinale sud « Petite Barge » à laisser à tribord.
13. Porte : Cardinale sud « La Sablaire » à contourner à bâbord et Bateau Pointeur à laisser à tribord.
14. Tour tronconique cardinale ouest « Les chiens perrins » à laisser à bâbord.
15. Phare « les corbeaux » à laisser à bâbord.
16. Cardinale sud « Petite Barge » à laisser à bâbord.
17. Bouée « Nouch sud » à laisser à bâbord
17. Arrivée : Bouée « April Marine » à contourner à bâbord et Bateau Comité à tribord.
.....

Modifications / réductions

L'envoi du pavillon C à la porte « April Marine » signifie : **modification de parcours**
Chaque flamme numérique sera envoyée avec la flamme des flottes concernées

Flamme numérique 1 :

11. Bouée Nouch Sud à laisser à tribord
12. Bouée « d'eaux saines de Bourgenay » à contourner à tribord.
13. Bouée Cardinale sud « Petite Barge » à contourner à tribord (à moins 100m).
14. Bouée « Nouch sud » à laisser à bâbord
15. Arrivée : entre la bouée « April marine » à bâbord et le bateau comité à tribord.

Flamme numérique 2 :

- 11 Cardinale sud « Petite Barge » à laisser à tribord
- 12 Porte : Cardinale sud « La Sablaire » à contourner à bâbord et Bateau Pointeur à laisser à tribord.
- 13 Cardinale sud « Petite Barge » à laisser à bâbord.
- 14 Bouée « Nouch sud » à laisser à bâbord
- 15 Arrivée : Bouée « April Marine » à contourner à bâbord et Bateau Comité à tribord.

ANNEXE PARCOURS - FLOTTE 3 - «April Marine»

1. Ligne de **départ**
 2. Bouée de dégagement si présente
 3. Cardinale Sud « Nouch Sud » à laisser à bâbord.
 4. Bouée « APRIL Marine » à contourner à tribord.
 5. Porte Pont de Ré : Passe Nord Sud en respectant le balisage. (pointage officiel.)
 6. Cardinale Est « Marie Anne » à laisser à tribord
 7. Cardinale Sud « Chauveau » à contourner à tribord.
 8. Phare de « Chanchardon » à laisser à tribord
 9. Phare des « Baleineaux » à laisser à tribord.
 10. Porte : Bouée « April Marine » à contourner à bâbord, bateau pointeur à tribord
 11. Cardinal Sud « Nouch Sud » à laisser à tribord
 12. Cardinale sud « Petite Barge » à laisser à tribord.
 13. Porte : Cardinale sud « La Sablaire » à bâbord et Bateau Pointeur à tribord.
 14. Cardinale ouest « les Bœufs » à laisser à bâbord.
- Ile d'Yeu et ses dangers à laisser à bâbord.
15. Cardinale sud « Petite Barge » à laisser à bâbord.
 16. Bouée « Nouch sud » à laisser à bâbord
 17. **Arrivée** : Bouée « April Marine » à contourner à bâbord et Bateau Comité à tribord.

Modifications / réductions

L'envoi du pavillon C à la porte « April Marine » signifie : **modification de parcours**
Chaque flamme numérique sera envoyée avec la flamme des flottes concernées

Flamme numérique 1 :

11. Bouée Nouch Sud à laisser à tribord
12. Bouée « d'eaux saines de Bourgenay » à contourner à tribord.
13. Bouée Cardinale sud « Petite Barge » à contourner à tribord (à moins 100m).
14. Bouée « Nouch sud » à laisser à bâbord

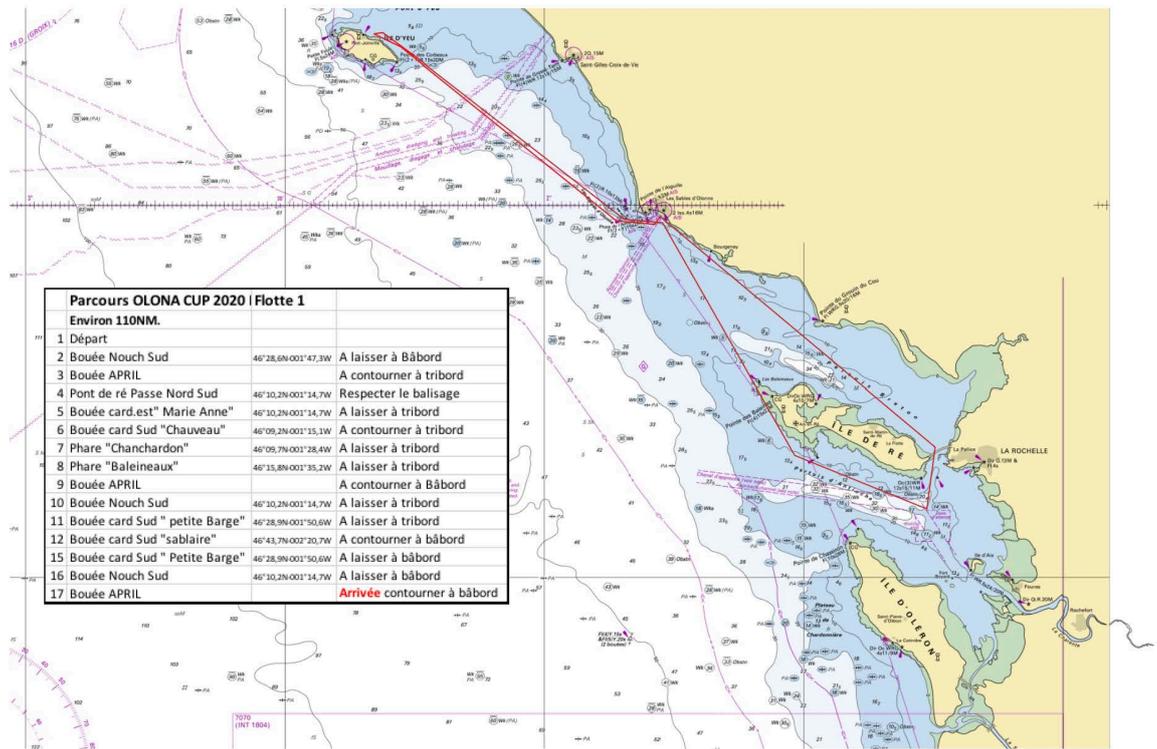
Arrivée : entre la bouée « April marine » à bâbord et le bateau comité à tribord

.Flamme numérique 2 :

- 11 Cardinale sud « Petite Barge » à laisser à tribord
- 12 Porte : Cardinale sud « La Sablaire » à contourner à bâbord et Bateau Pointeur à laisser à tribord.
- 13 Cardinale sud « Petite Barge » à laisser à bâbord.
- 14 Bouée « Nouch sud » à laisser à bâbord
- 15 Arrivée : Bouée « April Marine » à contourner à bâbord et Bateau Comité à tribord.

Olona cup flotte 1

Carte et positions fournis à titre indicatif. Vérifier pour la navigation.

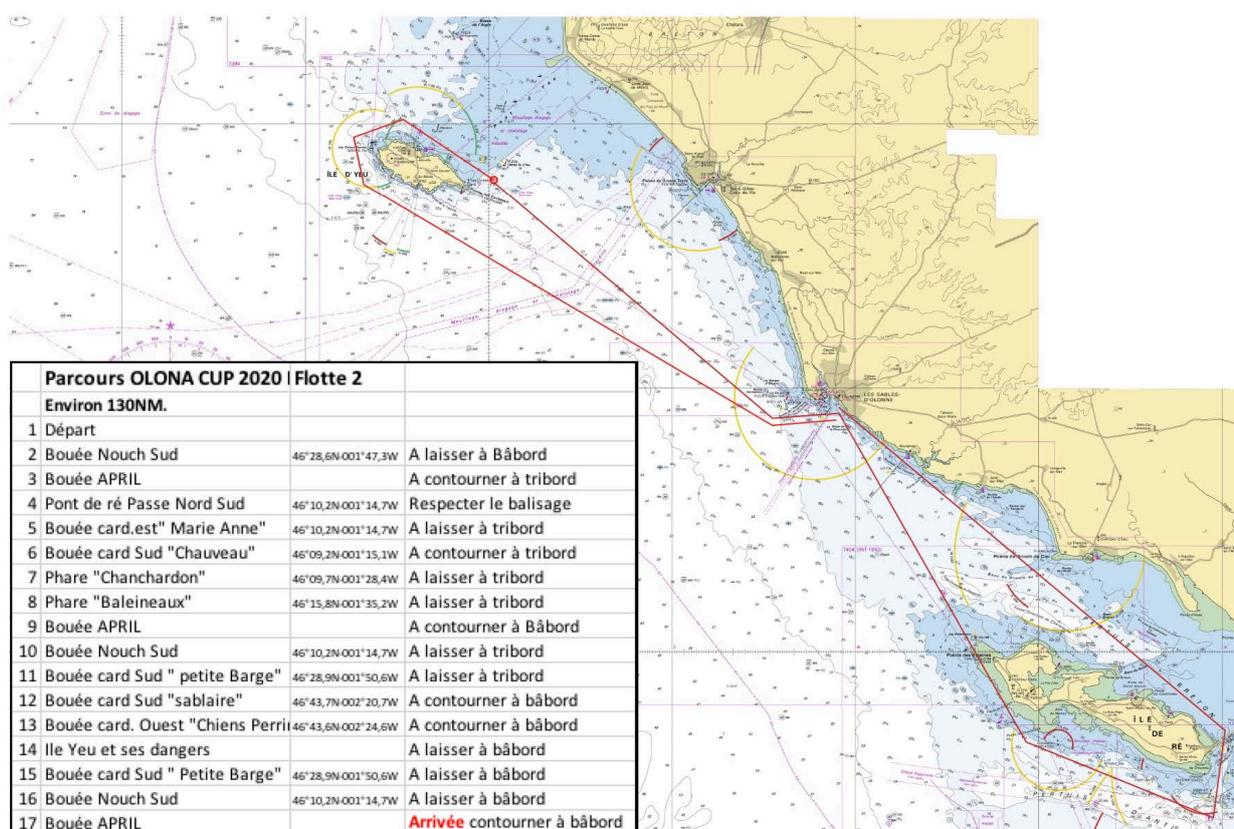


Fonds cartographiques issus de data.shom.fr

Système géodésique : WGS84, Echelle : 1:378822

Olona cup 2020 Flotte 2

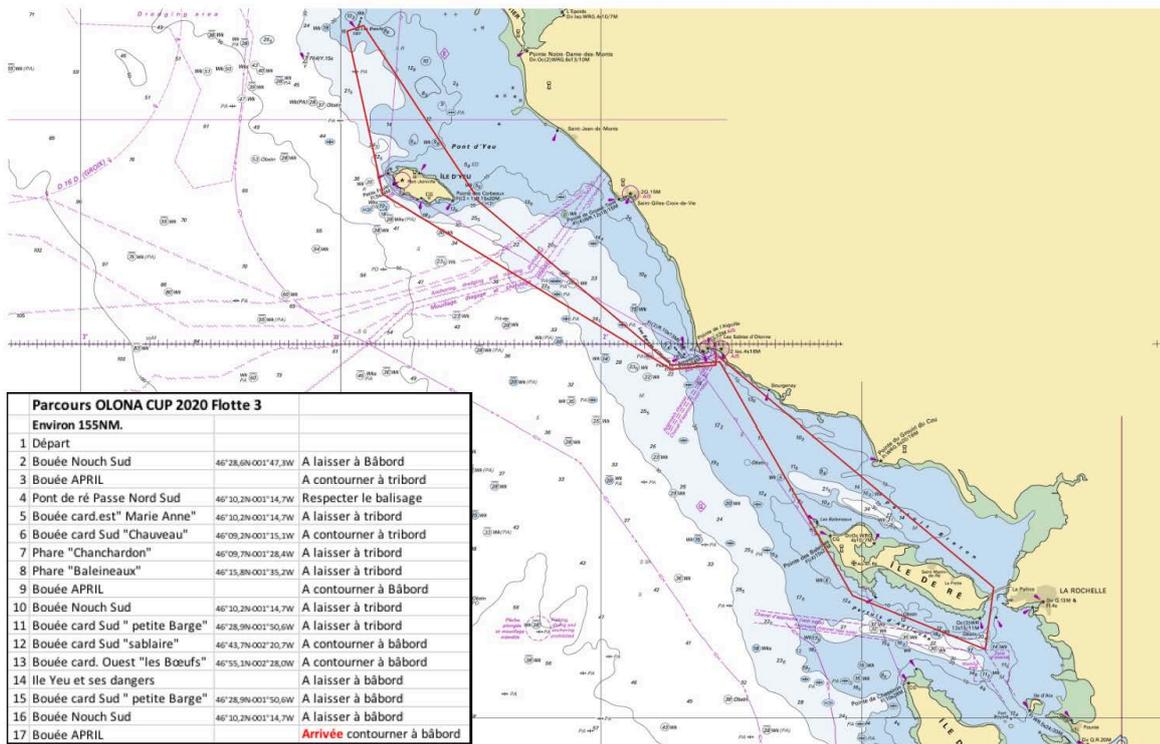
Carte et positions fournis à titre indicatif. Vérifier pour la navigation.



Fonds cartographiques issus de data.shom.fr

Système géodésique : WGS84, Echelle : 1:296735

carte et positions fournis à titre indicatif à vérifier pour la navigation.



Fonds cartographiques issus de data.shom.fr

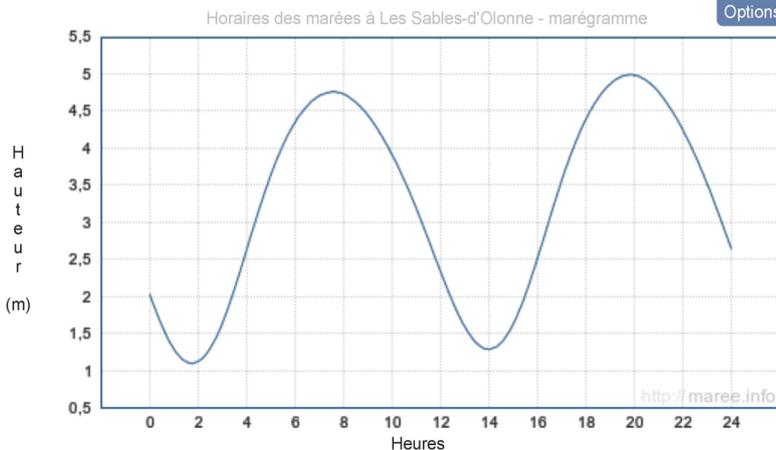
Système géodésique : WGS84, Echelle : 1:475406

Vendredi 07 Août 2020 UTC+2 Semaine 32 46°30' N
1°48' W **Les Sables-d'Olonne** ☆

Lever du soleil : 06h54 Lune gibbeuse décroissante Coucher du soleil : 21h24

	Coeff.	Heure	Durée de la marée	Heure de marée	Hauteur	Marnage	1/12	1/4	1/2
BM		01h44			1,09m				
PM	79	07h33	05h49	00h58	4,75m	3,66m	0,31m	0,92m	1,83m
BM		13h59	06h26	01h04	1,28m	3,47m	0,29m	0,87m	1,74m
PM	76	19h50	05h51	00h58	4,98m	3,70m	0,31m	0,93m	1,85m

Date	Heure	Hauteur	Coeff.
Ven. 07	01h44	1,09m	
	07h33	4,75m	79
	13h59	1,28m	
Sam. 08	19h50	4,98m	76
	02h18	1,28m	
	08h02	4,64m	73
Dim. 09	14h34	1,49m	
	20h23	4,81m	69
	02h53	1,50m	
Lun. 10	08h32	4,49m	65
	15h11	1,72m	
	20h59	4,61m	60
Mar. 11	03h29	1,74m	
	09h07	4,30m	56
	15h51	1,96m	
Mer. 12	21h40	4,38m	51
	04h09	1,98m	
	09h51	4,11m	46
Jeu. 13	16h37	2,17m	
	22h35	4,15m	42
	04h57	2,18m	
Ven. 14	11h03	3,93m	38
	17h35	2,33m	
	23h56	3,98m	35
Sam. 15	05h57	2,32m	
	13h00	3,91m	33
	18h45	2,37m	



PM : Pleine Mer BM : Basse Mer

.....

FEUILLE DE POINTAGE ET DECLARATION D'ARRIVEE

OLONA CUP 2020

7/8/9 Août 2020

NOM DU BATEAU :

NOM DU BATEAU EN COURSE :

N° DE VOILE :

SKIPPER :

NOM DE LA MARQUE

POSITION

HEURE DE PASSAGE

Eaux saines Bourgenay

.....

.....

Porte Pont de Ré

.....

.....

Bouée Chauveau

.....

.....

April Marine

.....

.....

Sablair

.....

.....

Les Bœufs

.....

.....

ARRIVEE

.....

.....

Je soussigné,, déclare avoir effectué le parcours en respectant l'intégralité des instructions de course et ses annexes ainsi que les règles qui les régissent.

....., leAoût 2020 à H